

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

20 AVRIL 2004

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA
DEPOSEE PAR MME **SCHEPMANS**, MM. **GALAND**, **ISTASSE** ET **ELSEN**

DEVELOPPEMENTS

A l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre le sida du 1^{er} décembre 2003, l'ONUSIDA a présenté l'évolution de l'épidémie au niveau mondial: le nombre d'infections et de décès dus au VIH est le plus élevé jamais atteint.

Le réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida constitué au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réuni à Yaoundé les 1^{er} et 2 octobre 2003, a mis l'accent sur la gravité du problème que représente le sida en Afrique et particulièrement en Afrique subsaharienne et a adopté une résolution.

En Belgique, 499 nouveaux séropositifs ont été enregistrés au cours des six premiers mois de l'année 2003. Quant au nombre de personnes reconnues infectées depuis le début de l'épidémie, il s'élève à 16 371.

Afin d'assurer, dans les meilleurs délais, un suivi à la résolution adoptée, en octobre dernier, par le réseau de lutte contre le VIH/sida et entérinée par le Bureau de la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF, réunie à Paris, le 14 novembre 2003, le Parlement de la Communauté française, le Parlement wallon et l'Assemblée de la Commission communautaire française ont pris l'initiative de réunir conjointement, le 1^{er} décembre 2003, au Parlement de la Communauté française, leur commission compétente en matière de la santé.

Lors de ces commissions réunies, les ministres de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ayant la santé dans leurs attributions réalisèrent

le bilan des actions menées dans la lutte contre le sida.

Pour le Professeur N. Clumeck, auditionné, éviter la progression de la pandémie nécessite l'amélioration de la prévention aussi bien au niveau primaire, secondaire que tertiaire et la mise en place de politiques coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir impliqués dans la lutte contre le VIH/sida. La perception du sida comme étant une maladie qui peut se soigner entraîne en effet une banalisation du fléau qu'il constitue. Une politique concertée permettrait d'améliorer et d'optimiser la lutte contre le sida.

Le réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida de l'APF a appelé lors de sa deuxième réunion, les parlements représentés au sein de la Francophonie, à célébrer la journée mondiale de lutte contre le sida par une action claire et visible. C'est la raison pour laquelle il nous paraît souhaitable que la section de la Communauté française de Belgique de l'APF, qui a l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge au sein de l'APF, organise chaque année, en collaboration avec le Parlement de la Communauté française, l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Parlement wallon, à l'occasion de cette journée, une rencontre des parlementaires francophones belges siégeant tant dans les entités fédérées que dans les instances fédérales afin que le coordonnateur représentant la section de la Communauté française de Belgique, au sein du réseau de lutte contre le VIH/sida, puisse leur faire rapport sur les actions de celui-ci. Les ministres compétents dans le domaine de la santé seraient quant à eux invités à présenter leurs actions en matière de lutte contre le VIH/sida.

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant l'énorme défi que représente l'épidémie du VIH/sida pour la santé publique et le développement social ainsi que les graves conséquences qu'entraîne cette pandémie dont les victimes ne cessent de croître;

Conscient de la progression de la pandémie du sida dans le monde;

Vu l'augmentation du nombre de personnes infectées par le VIH/sida et du nombre de malades en Belgique;

Considérant que la lutte, en ce incluse la prévention, contre le VIH/sida est une priorité en matière de santé publique;

Qu'une coordination des politiques est indispensable afin d'intégrer la prévention primaire, secondaire et tertiaire;

Considérant la résolution de l'Assemblée parlementaire francophone du 8 juillet 2000 qui a décidé de faire de la lutte contre le VIH/sida l'une de ses priorités absolues;

Vu le nouveau plan d'actions 2003-2004 ainsi que la résolution adoptés à Yaoundé en octobre 2003 par le réseau de la lutte contre le VIH/sida, constitué au sein de l'APF;

Attendu que ces décisions du réseau furent entérinées par le Bureau de la commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF lors de sa réunion du 14 novembre 2003;

Considérant la décision de la Régionale Europe de l'APF de dynamiser ce réseau, en invitant, à Bruxelles, le 21 avril 2004, l'ensemble de ses coordonnateurs européens à échanger les

initiatives parlementaires prises en matière de lutte contre le VIH/sida et à auditionner des experts d'horizons différents, en présence de coordonnateurs africains;

Sollicite la section de la Communauté française de Belgique de l'APF d'organiser, en collaboration avec l'Assemblée de la Commission communautaire française, le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre de chaque année ou le jour ouvrable qui précède, une rencontre des parlementaires francophones belges, siégeant tant dans les entités fédérées que dans les instances fédérales, afin que le coordonnateur représentant la section de la Communauté française de Belgique, au sein du réseau de lutte contre le VIH/sida, puisse leur faire rapport sur les actions de celui-ci.

Souhaite que les ministres des différents niveaux de pouvoir, ayant la santé dans leurs attributions, présentent lors de cette séance informelle, un rapport annuel sur leurs politiques respectives en matière de lutte contre le VIH/sida et qu'à cette occasion, tout acteur impliqué dans la lutte contre le VIH/SIDA et susceptible d'apporter une contribution digne d'intérêt au débat puisse être invité.

Invite son Gouvernement à poursuivre la concertation avec les Gouvernements des autres niveaux de pouvoir afin de mettre en place des politiques coordonnées visant à optimiser la lutte contre le sida.

Fr. SCHEPMANS.
P. GALAND.
J.-Fr. ISTASSE.
M. ELSSEN.